

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE**

SESSION 2026

EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Des réponses à des questions de droit public, portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales et les pouvoirs de police du maire, et à des questions de droit pénal.

Durée : 3 heures Coefficient : 3 (concours externe)

Coefficient : 2 (concours interne et 3^e concours)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le
nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (3 points)

La question prioritaire de constitutionnalité (QPC)

Question 2 (2 points)

La faute disciplinaire

Question 3 (1 point)

Les services à compétence nationale (SCN)

Question 4 (3 points)

Le contrôle de légalité des actes locaux : définition, procédure, recours.

Question 5 (3 points)

Le pouvoir réglementaire des autorités administratives ou publiques indépendantes

Question 6 (1 point)

La clause de compétence générale

Question 7 (3 points)

L'opportunité des poursuites

Question 8 (2 points)

D'après le code de la sécurité intérieure, dans quels cas les forces de l'ordre peuvent-elles faire usage de leurs armes ?

Question 9 (2 points)

Les pouvoirs judiciaires de l'agent de police judiciaire